

2005 - 2015 : La Commission Professionnelle Infirmière (CPI) fête ses dix ans !!!!



Sous l'impulsion de représentants infirmiers et psychologues de l'époque, Jocelyne LE GALL et Antoine BIOY, le Conseil d'administration (CA) de la SFETD officialisait la création de la commission « douleur et soins infirmiers » c'était il y a déjà dix ans...

Cette commission infirmière regroupe des professionnels de différents secteurs d'activités, membres à la SFETD, ayant développé des expériences professionnelles et/ou une expertise.

La mission principale de la CPI est de promouvoir l'expertise infirmière dans le domaine de la douleur. Elle est d'ailleurs présidée par un représentant infirmier, membre du CA.

En dix ans, elle a adapté son fonctionnement pour être la plus efficiente possible et répondre au mieux aux besoins des infirmiers ressources douleur (IRD). Ainsi, elle s'est dotée d'un comité de pilotage et de groupes de travail thématiques faisant appel à des « membres associés » experts dans leur domaine.

Les membres de cette commission se sont succédés, les missions se sont multipliées et diversifiées mais la CPI a toujours su garder le même état d'esprit de travail et de réflexion où chacun amène sa contribution en fonction de ses compétences.

Ainsi, certains infirmiers vont représenter la CPI dans d'autres commissions de la SFETD, au sein d'autres sociétés ou institutions, d'autres vont participer à des communications, d'autres encore vont piloter des groupes de travail.

De sa première production, en 2007, « le référentiel d'activités de l'infirmier ressource douleur » à sa réactualisation qui fera l'objet d'une communication lors du forum infirmier du prochain congrès en novembre à Nantes, il s'est écoulé près de huit ans. D'autres groupes de travail ont été mis en place sur des thématiques telles que l'enseignement douleur dispensé aux étudiants en soins infirmiers, l'écriture de recommandations sur la douleur liée à la réfection d'un pansement d'ulcère et la rédaction d'un référentiel pour structurer une démarche d'éducation thérapeutique.

En parallèle, la CPI participe à la mise en œuvre de sessions lors du congrès annuel : le forum infirmier, des cours supérieurs et les ateliers. Depuis 2009, elle organise également un séminaire de trois jours de formation destiné aux IRD : les Universités infirmières.

Je vais arrêter là mon catalogue à la « Prévert », car en toute humilité je ne serai pas exhaustive. Mais tout ce travail accompli, celui qui reste à faire et celui à inventer, rien n'est le fruit du hasard mais plutôt de la volonté, du dynamisme, des compétences, de la diversité de tous ceux qui ont participé et ceux continuent cette aventure.

Chacun peut s'y investir en fonction de ses compétences : se lancer , faire acte de candidature et contacter la CPI.

Pour ma part, je suis heureuse de pouvoir en faire partie et si c'était à refaire je le referais.

Encore merci à tous mes collègues de la CPI qui se reconnaîtront et particulièrement à ces trois responsables successifs : Jocelyne LE GALL, Jean Michel GAUTIER et Christine BERLEMONT de permettre à cette commission de vivre et d'évoluer.

Et si on se donnait rendez-vous dans dix ans.....

Aline LE CHEVALIER, membre de la CPI depuis sa création.